Horrible accident
A ANZIN

Un charpentier, en manœuvrant une chèvre, est écrasé

Vers 11 heures du matin, un entrepreneur de charpente, Léon Miroux, 36 ans, demeurant à Valenciennes, se trouvait dans une dépendance de la gare d'Anzin où, pour le compte de M. Boutteau, maire et marchand de métaux, il installait une grue.

Pour élever les diverses pièces de métal entrant dans le montage, il employait une « chèvre » solidement maintenue par des cordes attachées à une pince enfoncées dans le sol.

Miroux venait de faire monter la flèche de la grue, à 1 m. 20 du sol environ, quand la chèvre, sans doute à cause du fléchissement des cordes, la pince ayant joué dans le sol détrempé par le dégel, bascula.

Le charpentier vit le mouvement et se gara contre le quai. Mais il ne devait pas échapper ; la lourde machine, virant, vint s'abattre brusquement sur lui.

Quand on le releva, il gisait à terre, la tête presque entassée dans la poitrine, l'épine dorsale rompue, le bras avec lequel il s'était instinctivement garé, fracturé.

On transporta le malheureux à l'estaminet De Bie, où le docteur Habar vint d'urgence.

Mais tout fut inutile, car Miroux, qui semblait respirer encore quand on le releva, expira presque aussitôt.

Le corps fut ramené à son domicile, rue Josquin-Desprès, 21.

Miroux, qui était veuf depuis un an, laisse deux jeunes enfants, et sa mort a vivement impressionné le quartier.

DERAILLEMENT
D'UN TRAIN DE LENS A PARIS

Une vingtaine de wagons, la plupart chargés de pierres, faisant partie d'un train de marchandises qui se rendait de Lens à Paris, ont déraillé, la nuit dernière, vers onze heures à un kilomètre environ au-dessus de la gare de Méricourt-Ribemont.

Les voies ont été obstruées quelque temps. On a dirigé les express de Paris par Busigny.

Le service fut rétabli dans la journée sur une seule voie.

L'incendie du n° 5 de Courrières

LA SITUATION. — NOUVEAU FOYER LE RAPPORT DU DELEGUE MINEUR

On travaille activement à la construction des barrages qui vont isoler complètement les chantiers de l'étage 228 de la veine Marie N.-O et les fermer pour toujours à l'exploitation.

Ces barrages ou serrements en maçonnerie seront au nombre de cinq ou six. Les uns sont commencés, d'autres sont en préparation. Du côté de l'entrée d'air on en placera un au pied du treuil du 2e plat conduisant vers les tailles et un autre dans le haut du long treuil de Marie. Les retours seront fermés par les barrages construits dans le treuil Marjolaine, dans le retour d'air de Marie au Nord du beurtia servant au retour d'air d'Amé, et au pied du treuil Rocher dans la direction du puits numéro 12.

L'ensemble de ces travaux de construction demandera un temps assez long car on y apportera, il faut l'espérer, les plus grands soins.

En attendant on a fermé avec des barrages d'argile dans lesquels on a laissé passer un tuyau de dégagement, les voies d'accès direct sur le foyer (voies en ferme de la taille Montreuil).

Ce sont ces travaux que le délégué mineur Lemal a visités lundi soir avec le contrôle des mines, au cours de la descente que nous avons signalée. Ils semblent conduits d'une façon qui n'inspire à ce délégué qu'une confiance tout à fait relative et il laisse percer son inquiétude dans le rapport qu'on lira plus loin. Ce n'est pas d'ailleurs le seul point qui l'inquiète.

PRESCRIPTIONS NEGLIGEES

En effet, on se souvient que dès le début de l'affaire, alors même que l'incendie ne lui apparaissait encore que comme un simple « échauffement », l'ingénieur en chef du contrôle avait prescrit un « *arrosage intensif* » des voies faisant communiquer le puits numéro 5 avec le puits numéro 13.

Or le délégué a constaté avant hier, en passant dans ces voies, qu'on n'arrosait rien du tout ! De sorte que si une explosion se produisait au numéro 5 on peut se demander ce qu'il adviendrait des ouvriers du puits numéro 13.

Les prescriptions du contrôle ont, on le voit, à peu près autant de valeur pour la compagnie que les réglements. Il est vrai que pour ce que ça lui coûte, elle aurait bien tort de se gêner !

NOUVEAU FOYER

Nous avons attiré l'attention, dans un de nos précédents numéros, sur un nouvel échauffement signalé par le délégué mineur dans la partie Nord de la veine Marie, à proximité de la descenderie Caplaux. Les remblais d'une faille ouverte sur cette descenderie chauffent d'une façon anormale.

Il ne faudrait pas s'étonner de voir apparaître à cet endroit des fumées.

Les communiqués officiels ou officieux sont muets sur ce nouvel incident; mais nous pouvons affirmer qu'on s'en préoccupe vivement. Des équipes d'ouvriers sont actuellement occupées à déhouiller au-dessus des remblais échauffés dans le but évident d'arriver jusqu'au foyer et de l'arracher.

Y parviendra-t-on ? L'avenir nous l'apprendra. En attendant constatons que des barrages ont été établis dans la voie de fond du niveau 228, entre les descenderies Caplaux et Dubois, dans le but d'arrêter le courant d'air sur le point échauffé.

RAPPORT DU DELEGUE MINEUR

A la suite de sa visite du 6 janvier, le délégué mineur Lemal a consigné ses observations dans le rapport ci-dessous :

Ayant appris qu'on allait isoler les travaux du feu, je suis descendu au niveau 228. Je me suis dirigé vers le feu de la veine Marie N. O. par les voies du 2e plat. A mon arrivée, j'ai vu que l'on déployait une grande activité pour démonter les machines et le fer du roulage, en un mot, tout le matériel qui desservait les tailles au-dessus de la voie de fond du niveau 228 et par la descenderie Dubois qui se trouve à l'extrémité de ladite voie de fond.

J'ai continué ma tournée vers le feu. J'ai constaté que l'entrée de la voie en ferme de la taille Montreuil est bouchée par un barrage d'argile. L'entrée du retour d'air qui a servi pendant les travaux du feu est également bouchée d'argile, avec un tuyau d'environ 20 centimètres de diamètre traversant probablement le barrage, mais bouché également à l'entrée.

Passé vers la taille Roger : à l'entrée de la voie en ferme, c'est la même chose. Elle est bouchée avec de l'argile et le tuyau dit « canard » ne dégage plus ni gaz ni fumée. Par conséquent, pendant le cours des travaux, chaque fois que l'exploitant arrivait avec une voie en ferme, sur la partie la plus brûlante, il a été contraint de la boucher précipitamment. Pour ma part, vu que toutes les entrées de voie sont bouchées, j'estime qu'on n'a fait qu'agrandir le « ballon », et il se gonfle.

J'ai visité en outre le commencement des gros barrages qui se font dans le retour d'air donnant accès au long treuil et au prolongement du treuil Marjolaine, et dans le recoupage de la veine Amé, au delà du treuil à eau, par le sud du niveau 228.

Enfin, j'ai visité les communications du puits numéro 5 au puits numéro 13, par la voie de Sainte-Barbe, niveau 228 et, passant par le treuil Sainte-Barbe, puits numéro 13, je suis revenu par la communication du niveau de 260 au puits numéro 5. Je crois qu' « il serait bon de faire les arrosages plus fréquents ».

Remonté au niveau de 228 par le retour d'air de Mathilde et revenu à l'accrochage.

Dans ma seconde journée pour accompagner M. Devin, contrôleur des mines, nous avons visité les constructions des gros barrages, les emplacements de ceux non commencés et les travaux finis du feu.

Signé : A. LEMAL.

M. Barthou aux Mines de Courrières

(De notre correspondant)

Arras, 7 janvier. — M. Barthou, ministre des Travaux publics, est arrivé ce soir, mardi, à 9 heures et demie, à Arras. Il était accompagné de son chef de cabinet, M. Lamirault et de M. Charguéraud, directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des Travaux publics.

Le ministre couche à la préfecture. Demain matin, mercredi, il se rendra en automobile à Sallaumines pour se rendre compte de la situation à la fosse 5 des mines de Courrières et des mesures prises en vue de combattre les progrès du feu dans la veine Marie.

Or et sang
IMPORTANTE ARRESTATION A TOURCOING

Mardi matin l'agent de sûreté Laverze a arrêté à la gare un singulier individu, Alphonse Hollmaert, 38 ans, né à Roubaix, ayant exercé à Paris, rues des Dames et Joasin, le métier d'épicier.

Hollmaert dont la vie fut particulièrement mouvementée éprouva à plusieurs reprises la nécessité de s'abriter derrière un pseudonyme. C'est ainsi qu'il n'y a pas très longtemps il se faisait appeler Ménard.

Deux mandats d'arrêt avaient été lancés contre lui au mois d'août ; le premier par un juge d'instruction du parquet de la Seine pour escroquerie, abus de confiance, violences et voies de fait ; le second par M. Houeix, juge d'instruction, à Lille, pour escroquerie. Au moment de son arrestation, à la descente du train, Hollmaert était mis avec l'élégance fâcheuse d'un parfait rastaquouère. Il portait naturellement bagues et chaine de montre criarde et aussi lorgnon à monture et à chainette d'or.

On a trouvé sur lui un opulent portefeuille en cuir de Russie bordé d'or (que d'or) ; 1.150 francs en billets de banque 42 fr. 85 en argent, un carnet de chèques du Crédit Lyonnais et un fin poignard (manche en bois des îles, s'il vous plait) dont la lame est tachée de sang.

Le rastaquouère a-t-il occis quelqu'un de ses... semblables ? L'énigme sera certainement percée. Alphonse Hollmaert a été dirigé sur Lille.

Cet individu est soupçonné d'être l'auteur du cambriolage commis récemment au presbytère de Saint-Nicolas-lez-Arras.

Il s'était installé, il y a six semaines, à Arras, avec sa femme et avait pris logement rue Sainte-Claire. Il était toujours absent durant toute la journée.

Son adresse à Tourcoing et son véritable nom ont été découvert de la façon suivante : Deux femmes étaient venues, dimanche, à Arras, au logement d'Hollemaert et avaient fait transporter à la gare divers objets lui appartenant. Ces femmes furent suivies sur l'ordre de M. Carré, commissaire central et, à la gare, on releva l'adresse des colis qu'elles expédiaient à Tourcoing, au sieur Hollmaert.

Sa femme a été arrêtée mardi après-midi, en gare d'Arras, au moment où elle lui expédiait des bagages qui étaient restés en consigne.

LES VICTIMES DU FROID
A ROUBAIX

Pendant l'absence de son maître, une servante est frappée de congestion. — On la retrouve couchée, morte, sur le plancher de la cuisine

Dimanche dernier, M. Adolphe Damerval, voyageur de commerce, âgé de 52 ans, demeurant 108, boulevard d'Armentières, partait en voyage en recommandant à sa servante d'aller l'attendre, hier matin, à 8 h. 32, à l'arrivée du train de Bruxelles.

Il fut très étonné, en débarquant à la gare, de ne pas voir Louise Thirel, sa servante. Très souvent, en effet, lors d'une absence, il avait fait la même recommandation et jamais elle n'avait manqué de se trouver à l'endroit désigné.

Son étonnement se changea en inquiétude lorsque son domestique arriva à la gare et lui apprit qu'il n'avait pu se faire ouvrir la porte.

— Louise n'est pas venue, avait dit M. Devermal en apercevant le domestique.

— Je suis allé ce matin à la maison, répondit celui-ci, tout était fermé, j'ai frappé on ne m'a pas répondu.

Comme à leur arrivée la maison était encore close, M. Damerval refusa d'entrer et se dirigeant vers le commissariat du 1er arrondissement, il demanda un agent pour l'accompagner.

La porte ouverte, la servante ne tarda pas à être trouvée. Elle était couchée dans la cuisine, la face contre le sol et ne donnant plus signe de vie.

Une rapide visite dans la maison permit de voir que rien n'avait été dérangé.

Du reste, l'hypothèse d'un crime ne pouvait tenir devant les constatations médicales.

Le docteur Bole, médecin légiste, chargé d'examiner Louise Thirel conclut à une mort naturelle, due à une congestion.

La servante était âgée de 32 ans.

GLISSADE MALENCONTREUSE

Un de nos confrères, M. Fernand Oudard, rédacteur au « Journal de Roubaix », a été victime, la seule victime, pourrions-nous dire, du verglas qui servit de tapis à notre ville dans la journée de lundi.

Passant place de la Liberté, il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fit plusieurs blessures, dont une assez grave au menton.

Après avoir reçu quelques soins, M. Fernand Oudard fut reconduit chez lui, rue du Vieil-Abreuvoir.

Depuis lors, il garde le lit.

A TOURCOING

LE DANGER DU VERGLAS

Lundi soir, un employé de MM. Pierre Delannoy et fils, négociants en charbon, rue du Tilleul, 144, M. Jules Leveugle, 51 ans, rue de l'Epine, cour Vandamme, 3, glissa en se rendant à la gare aux marchandises. Il fit une chute au cours de laquelle il se contusionna à la hanche et à la tête.

Il devra se reposer pendant huit jours.

— Dans la soirée de lundi, Mme Marie Duchatel, 55 ans, rue du Flocon, 228, revenait de prendre du lait dans une ferme voisine, lorsqu'elle glissa et tomba. Elle fut portée à son domicile par des passants, et avait la rotule gauche brisée.

Elle a été conduite mardi à l'hôpital, où elle devra demeurer pendant deux mois environ.

A HARNES

Un enfant sous la glace. — Sa grand'mère meurt d'émotion.

Des enfants s'amusaient dimanche à glisser sur le canal quand, tout à coup, l'un d'eux, le fils de M. Dupont, boulanger, âgé de 7 ans, disparut sous la glace.

Ses petits camarades réussirent à le tirer de sa critique position et le ramenèrent chez ses parents.

Sa grand'mère était en ce moment seule à la maison. Elle fut tellement effrayée quand on lui dit que son petit-fils avait manqué de se noyer qu'elle tomba à la renverse. Elle est morte quelque temps après sans avoir repris connaissance.

On juge de l'émotion causée dans la famille Dupont par ces tragiques événements.

A SAINT-OMER

Victime du verglas; un médecin-major est grièvement blessé

Caënens, du 21e régiment de dragons en

Lundi après-midi, M. le médecin-major passant rue Wissocq, glissa sur le trottoir et tomba à la renverse.

Blessé grièvement à la nuque on le conduisit à l'Hospice St-Jean où des docteurs vinrent lui prodiguer leurs soins puis il fut reconduit à son domicile rue de l'Ecusserie.

A DOUAI

PLUSIEURS VICTIMES DU VERGLAS

Le verglas, a fait à Douai plusieurs victimes, dont l'une a due être transportée à l'Hôtel-Dieu.

C'est d'abord, M. Spriet, notaire à Orchies qui tomba sur la place Thiers et se contusionna aux reins.

Vers cinq heures du soir, M. Alphonse André, brasseur, rue Saint-Julien, tomba dans sa cour et se blessa aux reins.

Un ouvrier menuisier, M. Duterq, s'est foulé le poignet en tombant.

Enfin, un ouvrier typographe, M. Marius Bougey, 23 ans, demeurant rue des Fripiers 57, tomba rue de la Mairie et dut être transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai.

A Guesnain, une ménagère, Mme veuve Verdière, âgée de 70 ans, jetait des cendres sur le trottoir en face de sa demeure, lorsqu'elle glissa si malheureusement qu'elle tomba et se fractura le pied droit.

LA GRAVE AFFAIRE DE DUNKERQUE

(Nouveaux détails)

L'affaire de la Société française d'exploitations forestières, sur laquelle nous avons donné hier des détails complets, a produit en ville une émotion qui est loin d'être calmée.

Les victimes de cette entreprise sont nombreuses à Dunkerque, Lille, Paris, Bergues et dans diverses villes du Nord.

Lors de la perquisition, dimanche après-midi, on saisit l'argent restant dans la caisse du siège social : il y avait 110 francs environ. Quant aux différents papiers et livres, ils forment un lot d'environ 150 kilos qui ont été transportés hier soir au Greffe du tribunal.

Nous apprenons, en outre, que M... n'a touché que 500 francs — et non 1500 francs — pour la rédaction de son rapport. Cette somme fut allouée au rapporteur en assemblée générale des actionnaires. Le rapport concernait les apports de M. Warlop et était basé sur les pièces officielles du gouvernement ottoman.

M..., qui perd lui-même une forte somme dans cette affaire, a renoncé à cette allocation. Ces fonds ont été mis à la disposition du juge d'instruction.

Le siège social était transféré, dit-on, à Paris, à partir du 1er janvier 1908.

NOMINATION D'UN EXPERT

Nous apprenons que M. Desticker, juge d'instruction, a commis M. Ch. Desreumeaux, notre concitoyen dont la compétence est bien connue en matière de sociétés et d'opérations financières, pour examiner la comptabilité de la Société française d'exploitations forestières.

L'expert remettra au juge un rapport sur la constitution de cette société et sur l'emploi des fonds par les administrateurs, aujourd'hui sous les verrous.

LE DRAME DE CROIX

L'état de la victime reste alarmant

La victime du drame de Croix, dont nous avons parlé, est à toute extrémité. On s'attendait, dans la soirée d'hier, à un dénouement fatal. Il est probable que lorsque ces lignes paraîtront, Mme Vanderstraeten aura cessé de vivre.

[illegible] dit, brutal et ivrogne, il a déjà subi plusieurs condamnations, dont une pour coups et qui lui valut un mois de prison en Belgique.

Des voisins affirment que M. Vanderstraeten se plaisait à taquiner son mari quand il était en état d'ébriété.

Le ménage allait de plus en plus mal. Vanderstraeten s'amusait le dimanche, une dispute s'engageait et se terminait en général par des coups.

Le meurtrier n'a pas été entendu hier par le juge d'instruction.

Un don de un million et demi au Bureau de Bienfaisance de Lille

M. E. Desmet, ancien chevilleur, lègue sa fortune au Bureau de Bienfaisance

Dans l'après-midi de lundi, l'administration du Bureau de bienfaisance était avisée du legs de un million et demi fait aux pauvres par M. Emile Desmet, ancien chevilleur aux abattoirs de Lille.

M. Emile Desmet est mort subitement à Paris, à l'âge de 61 ans, des suites d'un anévrisme, dimanche après-midi, en son hôtel, 3, place de la Nation.

Né à Lille en 1846, de parents belges, le bienfaiteur, qui habitait rue Princesse, occupa, pendant près de vingt ans, la charge de chevilleur aux Abattoirs de Lille.

En 1871, il quittait notre ville pour Paris, où, comme chevilleur aux Abattoirs de la Villette, il devint fournisseur des hospices et des hôpitaux, ainsi que de l'Assistance publique.

Grâce à son énergie, à son activité, à son économie, M. Desmet, parti de rien, acquit une belle fortune. Néanmoins, il ne quitta jamais le travail et garda toujours des goûts modestes.

Célibataire, M. Desmet vivait très simplement. Sa fortune consiste surtout en maisons de rapport, sises dans les plus beaux quartiers de Paris.

Aux termes du testament, le Bureau de bienfaisance n'est que nu-propriétaire des biens, l'usufruit étant distribué à quelques personnes désignées par le testataire, dont M. L. Desmet, son frère, chevilleur, 47, rue Princesse.

Dans son testament qu'il avait rédigé vers le 10 décembre dernier, M. Desmet exprime le désir d'être enterré à Lille.

A Paris, il n'y aura aucune cérémonie et le corps sera conduit tout simplement du domicile du défunt à la gare.

Les funérailles seront célébrées samedi matin.

EVASION
de trois prisonniers militaires

Trois artilleurs de Douai punis de salle de police s'évadent. — Ils prennent le train de Lille et molestent les voyageurs. — Arrêtés par une patrouille du 43e de ligne, en gare de Lille, ils se rebellent contre les *sous-officiers*

La gare de Lille dans la nuit de dimanche à lundi, a été le théâtre d'un regrettable incident. Si nous n'en avons point parlé plus tôt, c'est qu'auparavant, étant donné que trois militaires se trouvaient en cause, nous voulions avoir des renseignements précis sur cette affaire.

Aujourd'hui, notre enquête personnelle nous permet de sortir de notre réserve que nos lecteurs comprendront.

Voici les faits :

Dimanche soir, trois artilleurs nommés Douceaux, Krauss et Bonte, appartenant au 15e d'artillerie, en garnison à Douai, punis de salle de police, furent, en présence du froid qui sévissait, enfermés en un local du corps de garde.

Les trois militaires, loin de se montrer satisfaits de cette mesure prise à leur égard, décidèrent de faire une « bordée ». Ils s'échappèrent donc du local où ils étaient enfermés, gagnèrent leur chambrée et s'équipèrent en tenue de sortie.

Comment purent-ils étant punis, quitter le quartier ? Ont-ils escaladé le mur ? Ont-ils pu tromper la surveillance du sous-officier de garde ?

C'est ce que l'enquête de l'autorité militaire établira.

Vers 9 heures, le trio déambulait donc tranquillement, ceci est une façon de s'exprimer, lorsque l'idée leur vint de se faire conduire en voiture à la gare.

Ils hélèrent un fiacre qui les transporta jusqu'à la gare, non sans auparavant, avoir fait nombre de stations dans divers estaminets.

Lorsque descendus le cocher leur réclama son dû les trois artilleurs répondirent par des injures puis, après avoir dételé le cheval, ils exigèrent (!) que le cocher leur remit deux francs !!!

Peu rassuré par l'attitude menaçante de ses singuliers clients, le brave automédon déféra à cette demande.

Après une dernière menace à l'adresse du cocher, le trio entra dans la gare, bouscula les employés qui voulaient l'empêcher de pénétrer sur les quais, injurièrent le chef de gare et envahit un train en partance pour Lille.

En cours de route, les artilleurs cherchèrent à descendre du train sans y parvenir. Ils s'en vengèrent en molestant les voyageurs attirés par l'attitude de ces énergumènes.

Le chef de gare de Douai avait pendant ce temps avisé son collègue de Lille.

Aussi ce dernier, [illegible] son, du 43e de ligne de service et lorsque le train entra en gare, le sous-officier, accompagné de deux soldats, se trouva en présence des trois artilleurs.

Très paternellement, le sergent voulut ramener le calme dans les esprits échauffés de ces bouillants fils de Mars. Mal lui en prit.

Bousculé, frappé, il dut avec ses deux plantons et des hommes d'équipes, s'emparer des perturbateurs qui furent conduits dans le bureau du sous-chef de gare de service.

A peine dans ce bureau, les artilleurs bouleversèrent le mobilier et cherchèrent à frapper le sous-officier, tout en poussant des cris furieux.

Voyant que seul, avec ses deux hommes, il ne pourrait en venir à bout, le sergent Saison dut se résigner à faire prévenir le poste de la caserne Souham en même temps qu'il requérait les agents de service place de la gare.

Peu après, accouraient le sergent Brouillard, deux caporaux et quatre hommes en armes, du 43e.

Nullement intimidés par ce renfort, les trois forcenés, qui menacèrent de dégainer, déclarèrent qu'ils ne suivraient la patrouille qu'à la condition que le soldats ôtassent la baïonnette du canon !

Voulant éviter une scène qui menaçait de tourner au tragique, les sergents Saison et Brouillard acquiescèrent à cette demande et les soldats ayant remis l'arme au fourreau, encadrèrent les artilleurs.

Escortés de quelques noctambules que les agents écartaient du groupe, patrouille et artilleurs gagnèrent la caserne Souham.

Dès qu'ils furent dans le poste de police, les trois militaires, véritables *fous furieux*, recommencèrent leur « chambard » ; l'un d'eux se ruant sur le caporal de garde, lui administre une gifle qui le renversa sur le sol.

Enfin, maîtrisés non sans peine et réduits à l'impuissance, ils purent être enfermés dans les locaux disciplinaires, après avoir été désarmés.

Lundi, dès que l'autorité militaire fut avisée de ces faits regrettables, une enquête était ouverte et, dans la journée, les artilleurs Douceaux, Krauss et Bonte furent conduits à la Citadelle dans une voiture d'ambulance militaire qu'escortaient plusieurs gendarmes.

Aujourd'hui, nos trois « lascars » seront reconduits à leur corps où ils auront à répondre de leur conduite.

Voilà une « bordée » dont ils se souviendront *longtemps et qui* laisse bien loin derrière celle des deux héros du « Train de 8 h. 47 » de Georges Courteline.

LA CRISE OUVRIÈRE
dans l'arrondissement d'Avesnes

Les ouvriers du textile se sont réunis samedi et ont nommé des délégués chargés d'aller s'entretenir avec le maire, M. Marquis, et M. Pasqual, député, lundi matin, au sujet du chômage existant dans la région où l'on ne travaille plus que quatre jours par semaine.

Une réunion des délégués ouvriers de toutes les filatures d'Avesnes a eu lieu à la mairie de cette ville.

Les ouvriers ont présenté leurs réclamations à MM. Ducaud, sous-préfet ; Pasqual Léon, député ; Marquis, maire d'Avesnes et Raux, adjoint au maire. Les ouvriers réclamaient une indemnité de chômage.

Une conférence des patrons et ouvriers a eu lieu à trois heures.

Une nouvelle réunion a eu lieu à quatre heures et demie ; les ouvriers furent de nouveau entendus avec leurs patrons. Il a été décidé que, mardi matin, des affiches seraient apposées indiquant de nouvelles conditions.

A FOURMIES, WIGNEHIES, dans toute la région du canton de Trélon, la majeure partie des usines lainières a chômé lundi.

Chez les verriers à bouteilles, le chômage sévit aussi.

Les ouvriers verriers de la maison Mulat, à Fourmies, sont contraints au chômage, certains d'entre eux ont été prévenus de leur quinzaine. On dit qu'un four va cesser de fonctionner.

La grève des mouleurs et fondeurs continue dans les trois fonderies de Fourmies. Vendredi après-midi a eu lieu une entrevue des délégués ouvriers et patrons. On espérait un arrangement, mais il n'a pu se faire; les patrons persistent à n'accorder que 3 centimes d'augmentation, tandis que les ouvriers en réclament 50.

Le calme continue à être complet.

Les grévistes font des quêtes dans la région.

Dernière Heure

M. Pichon en Espagne

L'accueil fait au ministre des affaires étrangères est très chaleureux

Madrid, 7 janvier. — Les souverains ont fait à M. Pichon, au cours de sa visite, la réception la plus cordiale et se plurent à rappeler les excellents souvenirs qu'ils avaient rapportés de leur récent passage à Paris [illegible] le président de la République et Mme Fallières.

Les impressions produites par le voyage de M. Pichon à Madrid continuent à être des plus favorables. L'opinion se rend très bien compte que ce voyage il ne doit résulter aucun changement dans l'orientation de l'entente franco-espagnole. Les bruits d'extension militaire de la France au Maroc ne rencontrent ici aucun écho.

Les Mineurs de la Loire

Réunion du Comité fédéral. — Le referendum.

Saint-Etienne, 7 janvier. — L'intervention de Viviani dans le conflit qui divise les mineurs du bassin de la Loire et les compagnies a produit une détente des plus heureuses.

Ce soir, le comité fédéral des mineurs et le comité des Houillères ont signé le procès-verbal de l'entrevue d'hier.

Dans le referendum qui va être organisé, les mineurs auront à se prononcer pour ou contre l'acceptation des propositions transactionnelles présentées par le Ministre du Travail.

Un maire devant les Assises

Châlon-sur-Saône, 7 janvier. — M. Raquillot, le maire anti-militariste de Merçuroy, a été suspendu pour un mois par un arrêté préfectoral du 5 janvier.

Il passera en assises le 9 janvier pour ses articles anti-militaristes.

FEUILLETON DU 8 JANVIER. — N. 22

LA COMTESSE DE CHARNY

— Et le roi vous donna raison, Monsieur, reprit Andrée avec un sourire ironique, et le roi fut, comme vous, d'avis que vous deviez rester aux Tuileries. Oh ! que Sa Majesté est bonne !

Charny ne sourcilla point.

— Le roi mit, reprit-il, qu'en effet mon frère Isidore était tout à fait convenable pour cette mission, d'autant plus convenable que, venant pour la première fois à la cour et presque pour la première fois à Paris, son absence ne serait point remarquée, et il ajouta qu'il était cruel à la reine d'exiger que dans un pareil cas je m'éloignasse de vous.

— De moi ! s'écria Andrée, le roi a dit de moi ?

— Je vous répète ses propres paroles, Madame. Alors, cherchant des yeux autour de la reine et s'adressant à moi :

— Mais en effet, où donc est la comtesse de Charny ? demanda-t-il ; je ne l'ai pas vue depuis hier au soir.

Comme c'était surtout à moi que la question était adressée, ce fut moi qui y fis droit.

— Sire, répondis-je, j'ai si peu le bonheur de voir Mme de Charny qu'il me serait impossible de vous dire en ce moment où est la comtesse; mais si Votre Majesté désire être informée à ce sujet, qu'elle s'adresse à la reine : la reine le sait, la reine répondra.

Et j'insistai parce que, voyant le sourcil de la reine se froncer, je pensais que quelque chose d'ignoré par moi s'était passé entre vous et elle.

Andrée paraissait si ardente à écouter qu'elle ne songea pas même à répondre.

Alors, Charny continua :

— Sire, répondit la reine, Mme la comtesse de Charny a quitté les Tuileries il y a une heure.

— Comment, demanda le roi, Mme la comtesse de Charny a quitté les Tuileries ?

— Oui sire.

— Mais pour y revenir bientôt ?

— Je ne crois pas.

— Vous ne croyez pas, Madame, reprit le roi ; mais quel motif a donc Mme de Charny, votre meilleure amie, Madame ?

La reine fit un mouvement.

— Oui, je dis votre meilleure amie pour quitter les Tuileries dans un pareil moment ?

— Mais, dit la reine, je crois, sire, qu'elle se trouve mal logée.

— Mal logée, sans doute, si notre intention eût été de la laisser dans cette chambre attenante à la nôtre; mais nous lui eussions trouvé un logement, pardieu ! un logement pour elle et pour le comte : n'est-ce pas, comte ? et vous ne vous seriez pas montré trop difficile, j'espère ?

— Sire, répondis-je, le roi sait que je me tiendrai toujours pour satisfait du poste qu'il m'assignera, pourvu que ce poste me donne occasion de le servir.

— Eh ! je le savais bien, reprit le roi. De sorte que Mme de Charny s'est retirée, où cela, madame savez-vous ?

— Non, sire, je ne sais.

— Comment ! votre amie vous quitte et vous ne lui demandez pas où elle va ?

— Quand mes amis me quittent, je les laisse libres d'aller où ils veulent, et n'ai point l'indiscrétion de leur demander où ils vont.

— Bon ! me dit le roi, bouderie de femme, monsieur de Charny ; j'ai quelques mots à dire à la reine. Allez m'attendre chez moi et présentez votre frère : ce soir même, il partira pour Turin. Je suis de votre avis, monsieur de Charny, j'ai besoin de vous et je vous garde.

J'envoyai chercher mon frère, qui venait d'arriver et qui, me l'ayant fait dire, m'attendait dans le salon vert.

A ces mots « dans le salon vert », Andrée, qui avait presque oublié Sébastien, tant elle semblait attacher d'intérêt au récit de son mari, se reporta en pensée à tout ce qui venait de se passer entre elle et son fils, et jeta les yeux avec angoisse sur la porte de la chambre à coucher où elle l'avait enfermé.

— Mais pardon, Madame, dit Charny, je vous entretiens, j'en ai peur, de choses qui vous intéressent médiocrement, et sans doute vous vous demandez comment je suis ici et ce que j'y viens faire ?

— Non, Monsieur, dit Andrée, tout au contraire, ce que vous me faites l'honneur de me raconter est pour moi du plus grand intérêt, et quant à votre présence chez moi, vous savez qu'à la suite des craintes que j'ai éprouvées sur votre compte, cette présence qui prouve qu'à vous personnellement il n'est rien arrivé de fâcheux, cette présence ne peut que m'être agréable : continuez donc, je vous prie : le roi venait de vous dire de l'aller attendre chez lui, et vous aviez fait prévenir votre frère.

— Nous nous rendîmes chez le roi, Madame ; dix minutes après nous, il revint. Comme la mission pour les princes était urgente, ce fut par elle que le roi commença : elle avait pour but d'instruire Leurs Altesses des événements qui venaient de se passer. Un quart d'heure après le retour de Sa Majesté, mon frère partait pour Turin. Nous restâmes seuls.

Le roi se promena un instant tout pensif. Puis tout à coup s'arrêtant devant moi :

— Monsieur le comte, me dit-il, savez-vous ce qui s'est passé entre la reine et la comtesse ?

— Non, sire, répondis-je.

— Il faut cependant qu'il se soit passé quelque chose, ajouta-t-il, car j'ai trouvé la reine d'une humeur *massacrante*, et même, à ce qu'il m'a paru, injuste pour la comtesse, ce qui n'est point son habitude à l'endroit de ses amis, qu'elle défend même quand ils ont tort.

— Je ne puis que répéter à Votre Majesté ce que j'ai eu l'honneur de lui dire, repris-je : j'ignore complètement ce qui s'est passé entre la comtesse et la reine, et même s'il s'est passé quelque chose. En tout cas, sire, j'ose affirmer d'avance que s'il y a eu des torts d'un côté ou de l'autre, en supposant qu'une reine puisse avoir des torts, ces torts ne viennent que du côté de la comtesse.

— Je vous remercie, Monsieur, dit Andrée, d'avoir si bien présumé de moi.

Charny s'inclina.

— En tout cas, reprit le roi, si la reine ne sait pas où est la comtesse, vous devez le savoir, vous ?

Je n'étais guère plus instruit que la reine. Cependant, je repris :

— Sire je sais que Mme la Comtesse a un pied à terre rue Coq-Héron ; c'est là, sans doute, qu'elle se sera retirée.

— Eh ! oui, sans doute, c'est là, dit le roi ; allez-y, comte je vous donne congé jusqu'à demain, pourvu que demain vous nous ramenies la comtesse.

Le regard de Charny, en prononçant ces mots, s'était arrêté si fixement sur Andrée que celle-ci, mal à l'aise et sentant qu'elle ne pouvait éviter ce regard, ferma les yeux.

— Vous lui direz, continua Charny, toujours parlant au nom du roi, que nous lui trouverons ici dussé-je le chercher moi-même, un logement moins grand que celui qu'elle avait à Versailles, bien certainement, mais enfin suffisant pour un mari et une femme. Allez, monsieur de Charny, allez ; elle doit être inquiète de vous et vous inquiet d'elle, allez.

Puis me rappelant, comme j'avais déjà fait quelques pas vers la porte :

— A propos monsieur de Charny dit-il, en me tendant sa main que je baisai, en vous voyant vêtu de deuil, c'est par là que j'eusse dû commencer, vous avez eu le malheur de perdre votre frère. On est impuissant, fût-on roi, à *consoler ces malheurs-là* ; mais, roi, on peut dire : votre frère était-il marié ? avait-il une femme, des enfants ? Cette femme et ces enfants peuvent-ils être adoptés par moi ? En ce cas, Monsieur, s'ils existent, amenez-les-moi, présentez-les-moi, la reine se chargera de la mère et moi des enfants.

Et comme en disant ces mots des larmes apparaissaient au bord des paupières de Charny :

— Et, sans doute, lui demanda Andrée, le roi ne faisait que vous répéter ce que vous avait dit la reine ?

— La reine, Madame, répondit Charny, d'une voix tremblante, ne m'avait pas même fait l'honneur de m'adresser la parole à ce sujet, et voilà pourquoi ce souvenir du roi me toucha si profondément que, me voyant éclater en larmes, il me dit : « Allons, allons, monsieur de Charny, j'ai eu tort peut-être de vous parler de cela, mais j'agis presque toujours sous l'inspiration de mon cœur, et mon cœur m'a dit de faire ce que j'ai fait. Retournez près de notre chère Andrée, comte, car si les gens que nous aimons ne peuvent pas nous consoler, ils peuvent pleurer avec nous, et nous pleurer avec eux, ce qui est toujours un grand allégement. » Et voilà comment, continua Charny, je suis venu, par ordre du roi, Madame, ce qui fait que vous m'excuserez, peut-être.

— Ah ! Monsieur, s'écria Andrée en se levant vivement et en tendant ses deux mains à Charny, en doutez-vous ?

Charny saisit vivement ses deux mains entre les siennes et y porta ses lèvres.

Andrée jeta un cri, comme si ces lèvres eussent été un fer rouge et retomba sur le canapé.

Mais comme ses mains crispées s'étaient attachées à celles du comte de Charny, en retombant sur le canapé, elle entraîna Charny qui, sans qu'elle l'eût voulu, sans qu'il l'eût voulu lui-même, se trouva auprès d'elle.

Mais en ce moment Andrée, ayant cru entendre du bruit dans la chambre voisine, s'éloigna si vivement de Charny que celui-ci, ne sachant à quel sentiment attribuer et ce cri poussé par la comtesse et ce brusque mouvement qu'elle avait fait, se releva vivement et se retrouva debout devant elle.

XI

La chambre à coucher

Charny s'appuya sur le dossier du canapé en poussant un soupir.

Andrée laissa tomber sa tête sur sa main.

Le soupir de Charny avait refoulé le sien au plus profond de sa poitrine, et qui se passait en ce moment dans le cœur de la jeune femme est tout simplement une chose impossible à décrire.

(A suivre.) [illegible]